



LA SOCIÉTÉ DES
ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

PAR COURRIEL

Québec, le 22 mars 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-289

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 6 mars 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« ...l'ensemble des statistiques de pêche par année pour chacun des lacs de la réserve faunique du St-Maurice, et ce, depuis son ouverture dans les années 1960. »

Vous trouverez ci-joint deux documents répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Statistiques (2 documents)
Avis de recours